

COMPTE RENDU

De la réunion de la Commission Consultative des Services Publics Locaux
du 20 juin 2016

Membres représentants du SIRR :

Etait présent : M. LHEMERY, Président du SIRR

Excusés/absents : M. FOCKEDEY, M. LEYMARIE, M. SALIGNAT.

Membres représentants d'associations :

Etait présent : M. CALVET, Association ORGECO et FAMILLES de FRANCE

Excusés/absents : M. THIBAUDEAU, Amicale des Pêcheurs
M. JOKIEL, UFC QUE CHOISIR
Association AFOC

Autre membre excusé/absent : Chambre d'Agriculture Ile de France

Membre administratif :

Étaient présents : Mme LEMIERE, Directeur du SIRR
M. TEYSSEYRE, Ingénieur du SIRR

Monsieur LHEMERY ouvre la séance. Il précise que le SIRR, dans sa nouvelle configuration, n'a plus l'obligation de réunir une commission consultative des services publics locaux, mais qu'il souhaite que ces rencontres soient maintenues afin d'échanger sur les questions relatives à la station d'épuration.

ORDRE DU JOUR :

- Rapport sur le prix et la qualité du service public - 2015.

Monsieur le Président informe les membres que le rapport sera présenté par le support d'un diaporama.

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE TRAITEMENT DES EAUX USEES (Exercice 2015)

➤ FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE :

- Le nombre de communes composant le syndicat est ramené à 3 (Rambouillet, Gazeran et Vieille-Eglise).
- La non-conformité concerne 36,5% des rejets dans le milieu naturel, soit 14% de moins qu'en 2014. Ce n'est toujours pas satisfaisant, même si il y a un mieux.
- La réalisation par le bureau d'études SEGI d'un diagnostic du fonctionnement de la station. Le matériel à ce jour, n'est plus adapté pour les rejets de la ville de Rambouillet, le réseau étant en partie unitaire. Par conséquent, les volumes d'eau arrivant à la station sont trop importants. Par ailleurs, le flottateur n'était plus assez performant et ce système a été arrêté, remplacé par un système de décanteur lamellaire.

Le diagnostic permettra de déterminer l'avenir de la station : soit l'installation dans la station existante de nouvelles technologies afin de respecter les normes de rejets, soit la construction d'une nouvelle station sur le même site.

M. Calvet indique que si le réseau de Rambouillet reste en unitaire, le problème des volumes d'eau à traiter ne sera pas résolu.

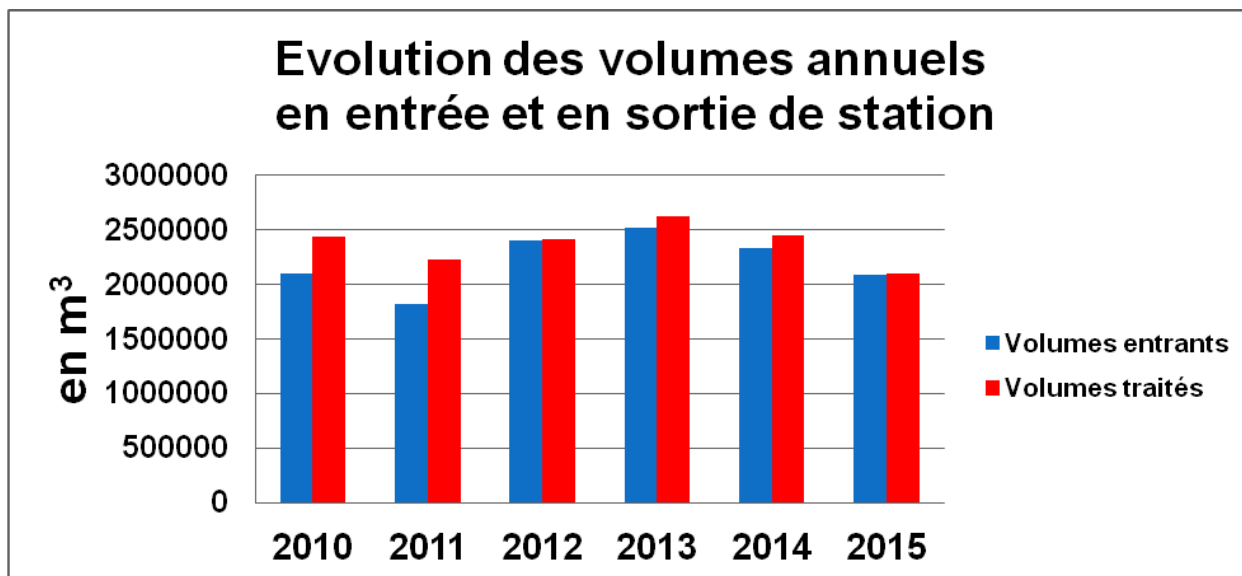
Le Président indique qu'un travail mené conjointement avec les services communaux est lancé afin d'augmenter la part des réseaux séparatifs, rendant les volumes acceptables pour la future station.

- La mise en place de mesures de débits supplémentaires en entrée et en sortie de station,
- La désignation d'un AMO (Assistant à Maitrise d'Ouvrage) pour les études et travaux de la future STEP,
- 100 % des boues ont été évacuées selon une filière conforme de compostage en 2015,
- Une hausse de 13,5% du prix du traitement des eaux usées en janvier 2015 : **1,85 € TTC**, contre **1,63 € TTC** au 1^{er} janvier 2014.

INDICATEURS TECHNIQUES

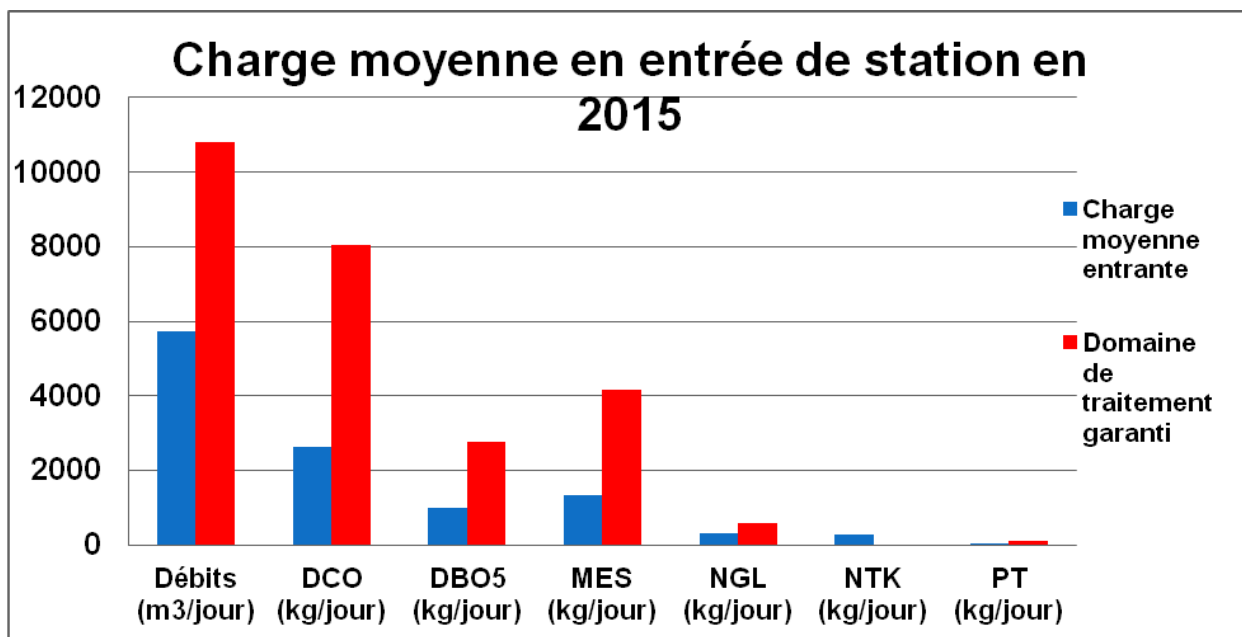
➤ EVOLUTION DES VOLUMES TRAITES :

- Baisse des volumes traités de 14,3 % par rapport à 2014 :



L'écart entre les volumes en entrée et en sortie de la station est dû à une non-conformité du débitmètre d'entrée qui a été amplifié par l'absence de comptage des effluents provenant de Gazeran et du centre d'étude zootechnique.

➤ LA POLLUTION RECUE SUR LA STATION



- Les charges moyennes en entrée de station sont dans le domaine de traitement garanti de la station défini en 2010.

RENDEMENTS EPURATOIRES

Le rendement épuratoire est l'indicateur représentatif de l'abattement de la charge polluante prise en charge en entrée de station d'épuration.

Prescriptions de rejets :

	DCO	DBO₅	MES	NK	NGL	Pt
Flux max bilan (kg/j)	720,00	120,00	-	80,00	120,00	-
Concentration max bilan (mg/l)	90,00	15,00	-	10,00	15,00	2,00

Qualité des rejets en 2015 :

	DCO	DBO5	MES	NK	NGL	Pt
Charges moyennes en sortie (kg/j)	366,7	90,4	58,6	47,4	56,9	4,7
<i>Rendement</i>	86%	91%	96%	84%	81%	86%
Concentration moyenne en sortie (mg/l)	53	13	9	6,9	8,2	0,7

En moyenne, les rejets sont conformes aux prescriptions de l'arrêté de janvier 1994.

Définition des abréviations :

DCO : Demande chimique en oxygène. Paramètre de qualité permettant de mesurer la quantité de matière organique dans l'eau.

DBO5 : Demande biologique en oxygène pendant 5 jours. Paramètre de qualité permettant de mesurer la quantité de matière organique biodégradable contenue dans l'eau.

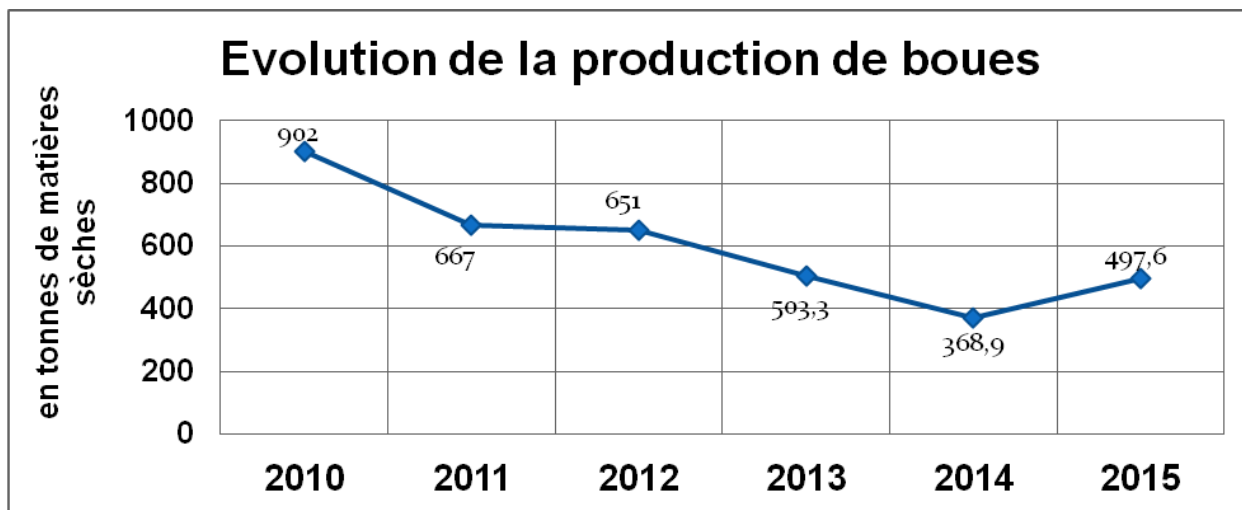
MES : Matières en suspension.

NK : Azote total Kjeldahl. Ce paramètre quantifie la fraction réduite de la pollution azotée (azote ammoniacale et azote organique).

NGL : Azote global. Ce paramètre quantifie la pollution azotée d'un effluent de l'azote Kjeldahl de l'azote oxydé).

Pt : Phosphore total.

PRODUCTION DE BOUES



La quantité de boues issues des ouvrages d'épuration : **497,6 t de MS** (en augmentation par rapport à 2014, mais toujours inférieure à la quantité observée depuis 2010). La siccité des boues est de **33,6 %**.

Le taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation : **100 %** en compostage

M. Calvet demande des précisions sur le traitement des boues.

Le Président indique que les boues sont débarrassées, sur le site de la station, d'environ 2/3 d'eau. Elles sont stockées dans une benne, qui une fois pleine, est évacuée vers un centre de traitement. Les boues sont ensuite compostées.

PRODUCTION DE SOUS-PRODUITS DE TRAITEMENT

	Type d'évacuation	Unité	2011	2012	2013	2014	2015
Refus de dégrillage	Centre de stockage de déchets	tonne	49	47,9	49	63	85
Sables	Centre de stockage de déchets	tonne	58	64	52	67	48
Graisses	En transit	m ³	0	5,5	0	6,5	0

M. Calvet demande quelles sont les filières de traitement des sous produits.

Le Président précise que les déchets récupérés par les grilles partent en incinération ou en centre de stockage (selon leur nature) et le sable est réutilisé.

PRIX DU TRAITEMENT DES EAUX USEES

	^{er} 1 ^{er} janvier 2014	^{er} 1 ^{er} janvier 2015	Evolution
Part syndicale	1,48 €	1,68 €	+ 13,5%
TVA (10 %)	0,15 €	0,17 €	
Prix total TTC	1,63 €	1,85 €	

INVESTISSEMENTS PREVISIONNELS 2016

En € HT	2016
Avenant n°2 au contrat d'exploitation de la STEP avec Véolia, consistant notamment en la fourniture de 2 décanteurs lamellaires et de radeaux flottants	1 258 530 €HT
Fourniture de débitmètres et pluviomètre par la société SEMERU	46 884 €HT

M. Calvet remarque que les rejets en amont de la station ne sont pas identifiables. Il semble difficile de savoir qui jette quoi. Mais les gros producteurs sont soumis à l'obligation d'avoir des conventions de rejets. Quelles sont les solutions répressives pour les industriels ne respectant pas les termes de leur convention ? Et est-il possible de faire des analyses en entrée de STEP, avant le prétraitement ?

Le Président affirme que les gros industriels du secteur sont identifiés et ont une convention de rejet. Cependant, il est difficile de suivre la qualité de ces rejets : les analyses ne peuvent être faites que ponctuellement (et non en continu) et sont très onéreuses.

A ce jour, des analyses sont réalisées ponctuellement sur la station. Mais dès 2017, des analyses sur les micropolluants seront obligatoires, induisant des coûts supplémentaires. Dans le projet de la future station d'épuration, des analyses en continu seront possible en entrée de STEP et à minima 95 des micropolluants seront bloqués.

M. Calvet demande quel est le système de traitement pressenti dans le projet de la nouvelle station et quel sera le coût de cette nouvelle installation.

Le Président répond que le système ayant le meilleur retour d'expérience est le système membranaire. Ce type de traitement est ce qui se fait de mieux aujourd'hui avec des expériences probantes.

Le projet de la nouvelle station représente un coût de 20 millions d'euros. Aussi, même si des subventions vont atténuer cette dépense, le SIRR devra avoir recours à ses fonds propres et aux emprunts pour financer cet investissement. Le coût du service subira donc encore des augmentations, qui seront contrôlées et limitées au stricte nécessaire.

La séance est levée à 20 h.